

DELIBERATION N° 165-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 septembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Eric BALME.

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	CHARLES Christian
SERRE Emmanuel	FERREIRA Michel	MENDEZ-DIAZ Philippe	BALME Eric
BLANC André	LAMOUR Jérôme	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
KAITANDJIAN Patrick	BONNIER Eric	JOUBERT Thierry	PERRIN Gilda
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
MAUROY Claude	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
FAURE Philippe	FAYARD Adeline	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
PREVOT Fabienne	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	FOGLIA Maxence
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	THIBAUD David

Absents excusés représentés : MULYK Fabien (pouvoir à SERRE Emmanuel), SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), CHATTARD Arnaud (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), GONNORD Franck (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), DURAND Bernard (pouvoir à LAURENS Patrick), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SAURAT Coraline), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 48
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de délégués votants : 58

OBJET : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **NOMME** Eric BALME comme secrétaire de la séance du conseil communautaire du 25 septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 25 septembre 2025

La Présidente, Coraline SAURAT